

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1987 B 00090

Numéro SIREN : 340 043 926

Nom ou dénomination : 40 - 30

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2021 sous le numéro de dépôt P2021/000143

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **GRENOBLE**



1591725

Dénomination : 40 - 30
Adresse : 29 boulevard Europe 38170 Seyssinet-pariset -FRANCE-

n° de gestion : 1987B00090
n° d'identification : 340 043 926

n° de dépôt : P2021/000143
Date du dépôt : 06/07/2021

Pièce : Ordonnance du Président



1591725

REPUBLIQUE FRANCAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANCAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

ORDONNANCE

Nous, Valérie DENU, Présidente du Tribunal de Commerce de de Grenoble,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La SAS 40 - 30 dont le siège social est fixé 29 boulevard europe 38170 SEYSSINET-PARISSET, immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 340 043 926
représentée par la SCP FOLCO TOURETTE NERI, 34 rue d'Arménie 38000 GRENOBLE

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2020

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce.

PROROGEONS jusqu'au **31/10/21**

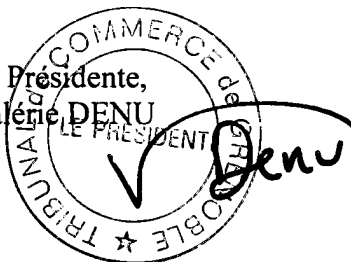
le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 de la SAS 40 - 30 dont le siège social est fixé 29 boulevard europe 38170 SEYSSINET-PARISSET, immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 340 043 926 ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Grenoble, le **05/07/21**

Le greffier associé,
Pierre Edouard POURADIER DUTEIL

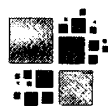
La Présidente,
Valérie DENU
LE PRÉSIDENT



Frais de greffe de la présente ordonnance : 31.4 € TTC (21.25 € HT - 4.25 € TVA - 5.9 € débours)

Pour copie certifiée conforme

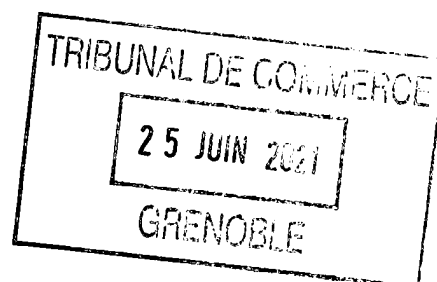




ftr AVOCATS

SELARL FTM (FOLCO TOURRETTE NERI)
34 rue d'Arménie 38000 GRENOBLE
Tel : 04.76.87.00.08 / Fax : 04.76.87.01.72

Dossier : 40-30



REQUETE

A MADAME LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

A LA REQUETE DE

Monsieur Carlo AGNETTI, de nationalité Française, demeurant 665 Route de Clémencières 38950 SAINT MARTIN LE VINOUX, agissant en qualité de Représentant Permanent de la société 40-30 DEVELOPPEMENT, elle-même Président de la société 40-30, Société par Actions simplifiées au capital de 500.000 €, dont le siège social situé à SEYSSINET (38170) 29, boulevard de l'Europe, inscrite au RCS de GRENOBLE sous le numéro 340.043.926,

Ayant pour avocat la SELARL (FOLCO-TOURRETTE-NERI) – 34, rue d'Arménie - 38000 GRENOBLE

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Les comptes sociaux de la société ont été établis en temps utile et toutes les déclarations fiscales ont été régulièrement effectuées.

La crise sanitaire continue cependant à avoir des effets contraignants en termes de déplacements et d'organisation.

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ne pourra donc pas se tenir dans le délai fixé par la Loi, soit avant le 30 juin 2021.

Il sollicite en conséquence le report de l'Assemblée Générale et la tenue de celle-ci au plus tard le 30 novembre 2021.

**Fait à GRENOBLE,
le 22 juin 2021**

Florence NERI
Avocat

ORDONNANCE

Nous,

Président du Tribunal de Commerce de GRENOBLE,

Vu la requête présentée par Monsieur Carlo AGNETTI,

Autorisons le report de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au plus tard
le

Fait à GRENOBLE, le



Florence NERI
Avocat Associé

Master II Droit des Affaires
Master II Contrats d'Affaires

Magalie BARBIER
Avocat Associé

Master II Droit Médical

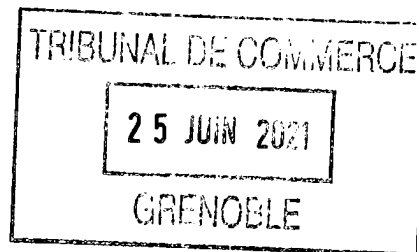
Alexandre FRANCE
Avocat Collaborateur

Jean FOLCO
Avocat Honoraire

Spécialiste en Droit du Travail
Spécialiste en Droit Commercial, des
Affaires et de la Concurrence

Marianne TOURRETTE
Avocat Honoraire

Membre du  Primajuris



*Greffé du TRIBUNAL DE COMMERCE
DE GRENOBLE
PALAIS DE JUSTICE
E.V.*

Grenoble, le 25 juin 2021

*Nos Réf. : 40-30
02020105 - FNE/AVA
Vos Réf. :*

Madame le Président,

*Je vous prie de trouver sous ce pli, la requête en report d'Assemblée
Générale Ordinaire que je dépose dans l'intérêt de la société 40 30.*

Je vous remercie par avance d'y faire droit.

*Veuillez croire, Madame le Président, en l'expression de mes
sentiments respectueux.*

Florence NERI
